

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 586

Artikel: La première femme diplomate britannique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264038>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contre la Reval

(Suite de la 1^{re} page.)

II. Un peu de documentation

Nous réunissons ci-après, à l'intention de celles de nos lectrices qui se sont déjà mises à l'œuvre contre la Reval, quelques indications et quelques chiffres, qui leur permettront — non pas même de mieux réfuter les objections, car il n'y en a vraiment pas que tiennent debout ! mais de mieux étayer leurs affirmations et leurs recommandations.

* * *

Sur quelle documentation baser leur propagande ? Il nous paraît que notre Suisse Romande a été bien en retard sur nos Confédérés, car ce n'est guère que ces derniers jours qu'ont paru des publications populaires en français. Et même celles-ci, dans bien des cas, nous paraissent trop longues, trop détaillées, et nécessiteraient parfois un résumé expressif en quelques phrases lapidaires. C'est que toute cette affaire de la Reval est un peu compliquée à expliquer à d'autres qu'à des techniciens ! D'abord, il s'agit, pour tous les gens « qui pensent bien », de voter NON, alors que, généralement, les électeurs progressistes sont appelés à dire oui, et cela déjà est une difficulté ! Ensuite, il est permis, sans se faire taxer pour cela de mauvais citoyen, de ne pas être très au courant de tous les éléments du fonctionnement de la Régie des alcools ni de la technique de la distillation ! et c'est pour cette raison que nous souhaiterions une littérature de propagande plus simple et plus explicite.

A ce point de vue, l'une des meilleures publications qui nous ait été communiquée est la petite brochure illustrée éditée par la Ligue nationale contre l'eau-de-vie (Grand-Pont, 2, Lausanne) intitulée *Un attentat contre notre ravitaillement national* (12 pages, 6 fr. le 100), qui analyse clairement les résultats excellents de la loi de 1930 (amélioration du verger suisse, augmentation de la consommation de fruits pour toutes les couches de la population, diminution de près de moi-

tié de la consommation du schnaps, et par conséquent diminution du nombre des malades internés pour alcoolisme, bénéfices réalisés par la Régie, dont 4 millions ont été versés au fonds d'assurance-vieillesse, etc.) et montre quelles seraient au contraire les conséquences néfastes de la Reval. Une autre brochure, fort joliment illustrée en couleurs, *Pour la santé de notre peuple*, (envoi gratuit par le Secrétariat antialcoolique suisse, av. Dapples, Lausanne), nous paraît un peu diffuse, mais contient de nombreux graphiques et chiffres utiles à citer : sait-on par exemple que le verger suisse comprend 5 millions de pommeiers, et que le rendement moyen de chaque arbre est de 74 kg ? Laissons aux « as » en arithmétique le soin de calculer quelle est notre production en temps de restrictions alimentaires, ces fruits étant non seulement consommés frais, mais séchés, conservés, transformés en cidre doux, etc., alors que, si la distillation était libre comme le demande la Reval, toutes ces pommes produiraient pour une bonne part le chemin de l'alambic, leur masse entraînant fatalement la baisse du prix du schnaps et l'intoxication de la population. D'ailleurs, rien que pour la fabrication de l'alcool industriel, et alors qu'actuellement cet alcool est tiré de matières bon marché, il faudrait selon la Reval sacrifier 12.000 wagons de fruits, soit la composition d'un train de 93 kilomètres de long, qui s'étendrait sans interruption de Lausanne à Neuveville sur le lac de Biel. Mon dommage !...

La « Fruit-Union suisse » à Zoug, a publié de son côté un fort bel album constitué uniquement par des illustrations et leur légende sur l'utilisation de la récolte de 1937, qui fut abondante comme chacun s'en souvient. L'on y voit de façon aussi pittoresque qu'évacatrice l'utilisation rationnelle et saine de véritables laies de pommes de qualité (envoi avec l'aide de la Régie aux populations montagnardes, à 50.000 chômeurs des grandes villes, fabrication de cidre doux, etc., etc.). On nous dit que l'on peut obtenir cet album gratuitement auprès du Comité Central contre la Reval, Bahnhofplatz, 5, Berne.

Voici maintenant toute une série de publications plus techniques, destinées davantage à celles qui sont appelées à parler contre la Reval, qu'à l'homme et à la femme de la rue. Le N° de février de la revue *L'information au service du travail social*, presque entièrement consacré à la Reval, donne un résumé très clair de toute l'histoire de notre législation antialcoolique et sera consulté avec profit (Le N°: 50 ct., rue de Bourg, 8, Lausanne). La Régie elle-même a publiée une brochure de 24 pages : *L'initiative Reval et ses conséquences*, distribuée gratuitement et dans laquelle on trouvera bien des chiffres utiles. Nous avons encore sous les yeux une brochure bleue *L'aide de la Confédération à l'agriculture*, les derniers numéros de *L'Abstinence*, la feuille rose de propagande *Pour lutter contre l'initiative Reval* (dans laquelle il est dit, relevance, que « si les femmes ne peuvent voter, elles veilleront à ce que leur mari, leur père, leur frère, leur fils ne manque pas à son devoir... ») le tout demandé gratuitement au Secrétariat antialcoolique suisse à Lausanne.

Et enfin, pour celles qui voudraient faire porter leur propagande davantage sur le terrain de la santé et de l'hygiène que sur celui de l'économie publique et du ravitaillage du pays, mentionnons encore les brochures du Dr. Zurikoglu (Berne), résumant l'admirable étude du professeur Roch (Genève) sur *l'Alcoolisme et les maladies*, et celle du Dr. Steiger sur la consommation de l'alcool en Suisse. On y trouvera des chiffres vraiment significatifs : par exemple, le professeur Roch estime, sur la foi de statistiques établies quatre ans durant à l'hôpital cantonal de Genève, que presque la moitié des malades masculins hospitalisés étaient alcooliques, et que presque un tiers étaient dans un état grave du fait de l'abus des boissons.

* * *

Et pour conclure quelques chiffres, et une histoire vraie :

La diminution du nombre des appareils à distiller est une des tâches importantes, pour le progrès agricole et hygiénique, que la législation ac-

tuelle sur l'eau-de-vie encourage. Aussi la Régie fédérale des alcools renseigne-t-elle chaque année sur le nombre des alambics encore en service.

Leur nombre atteignait, avant l'entrée en vigueur de la loi actuelle sur l'alcool, 40.265 ; or, 6.460 n'existent plus, soit le 15 % ; la plupart ont été rachetés par la Régie. Les cantons qui se sont le plus distingués dans ce domaine sont ceux de la Suisse orientale : Schaffhouse, Thurgovie et Zurich, où 2/3 des alambics ont disparu, et les cantons romands, Genève, Valais et Neuchâtel. En revanche, les cantons de la Suisse intérieure, ainsi que Soleure, Bâle-Campagne et le Tessin sont au-dessous de la moyenne ; la diminution du nombre des alambics n'a atteint qu'un dixième de l'ancien effectif ou moins.

On peut espérer que le nombre des appareils continuera à diminuer au cours des années prochaines... si la Reval est repoussée !

Quant à l'histoire vraie, voici ce qu'écrivait avant l'entrée en vigueur de la loi de 1930 une feuille paroissiale d'un village de la région du lac de Thoune :

...On trouve un peu partout de ces fermes, vestiges d'un temps de bien-être et de travail, mais où maintenant les meubles sont rares et où tout est sale est en désordre... C'est d'elles qui viennent ces nombreux enfants qui, si souvent, font le désespoir des instituteurs... A les voir sur les bancs de l'école, avec leur figure pâle et apurée, on les prendrait plus volontiers pour des enfants venant des pires quartiers d'une grande ville que de fermes largement ensOLEILLÉES. Le moindre souffle d'air un peu rude les rend malades. Leur travail est pénible et lent. Une maîtresse d'école m'a raconté que sur dix enfants entrés dans sa classe un seul était normal : les autres étaient tous plus ou moins stupides. Mais, dans leurs maisons, l'on possédait des tonneaux ventrus destinés à la fermentation du fruit, et lorsque la saison est là, l'alambic remplit de son jet clair une bonne partie après l'autre. A ce moment-là le paysan le plus solide devient joyeux, s'excite, et finalement la bête prend le dessus. Plus d'un de ces enfants chétifs doit d'être né à un de ces jours de distillation : mais qui y pense ?...

Oui, qui y pense, sinon les femmes ?...

J. GUEYBAUD.

Chicago en 1871, ce petit hôpital fut détruit de fond en comble : avec une vaillance indomptable, Mary Thompson en transporta dès le lendemain les principaux services chez des amis, puis se remit à la brèche, réussissant à réunir de nouveaux fonds, des dons en nature tels que des calorifères ou même des nattes pour les escaliers ! et à reconstruire en 1885 un plus grand hôpital, qui ne tarda pas à devenir le troisième en importance de la gigantesque cité de Chicago. C'est actuellement un bâtiment moderne à cinq étages, disposant de 210 lits, et dans lequel fonctionne un état-major uniquement féminin de 125 femmes, sous la direction pratique de Miss Edna Nelson, qui a acquis une vaste expérience dans son activité pour la Croix-Rouge américaine en Chine, au Japon, pendant le tremblement de terre de 1923, etc., etc.



Correspondance

Contrat collectif de travail ou contrat de travail

L'entrelettre paru dans le *Mouvement Féministe* du 25 janvier 1941 annonçant l'adoption, dans le canton de Zoug, d'un contrat collectif de travail pour le service domestique, confirme une erreur en ce sens qu'il s'agit, non pas d'un contrat collectif de travail, mais d'un contrat d'engagement (contrat de travail). Ce contrat de travail a été élaboré par des groupements de maîtresses de maison et d'employées, mais il n'engage que la maîtresse de maison et l'employée qui en le signant ont déclaré vouloir en observer les clauses. Le contrat collectif, lui, est aussi élaboré par des associations patronales et ouvrières, mais les membres des associations qui l'ont contracté sont tenus de l'observer de même que les entreprises qui ont expressément adhéré à ce contrat.

Un troisième genre de contrat est le *contract-type* de travail, dont les dispositions ont force de loi pour tous les contrats de services en vigueur ou devant être conclus dans une profession donnée, à moins qu'une convention contraire n'ait pas été faite par écrit entre les parties. Ce contrat peut aussi être élaboré par des associations patronales et ouvrières ou par des groupements d'utilité publique, ce qui est le cas, en général pour le service domestique. Il est promulgué par les autorités compétentes qui varient selon les cantons (Conseil d'Etat, Office cantonal de conciliation, etc.).

La teneur de tous ces contrats (contrat de travail, contrat collectif, contrat-type) est à peu de chose près la même : elle fixe les conditions de travail de la profession ; ce qui diffère c'est le champ d'application et l'influence que le contrat peut exercer sur ces conditions de travail.

Aucun contrat collectif de travail n'a été conclu pour le service domestique dans notre pays. Outre le canton de Zoug, les associations féminines des cantons de Vaud et de Neuchâtel ont éla-

La première femme diplomate britannique

Nous avons relaté dans un précédent numéro les démarches faites par les organisations féministes de Grande-Bretagne pour que soit enfin accessible aux femmes la carrière diplomatique. Et c'est avec une grande joie que nous apprenons que ces efforts ont été couronnés de succès, puisque l'on nous annonce l'arrivée à Washington comme attachée à l'ambassade britannique de Miss Mary Craig MacGeachy.

Miss MacGeachy est en effet bien connue dans tous les milieux féministes internationaux de Genève, puisque, pendant près de dix ans, elle fit partie de l'état-major féminin de la S. d. N. Attachée à la Section d'Information, elle avait été chargée en 1938, après le départ de la princesse Radziwill, d'assurer la liaison avec les organisations féminines, et à ce titre, elle fut en contact constant avec nombre d'entre nous. Son obligeance à nous renseigner, et à nous aider, sa participation officieuse ou officielle à nos Congrès, sa gaieté, son amour pour les vieux coins pittoresques de notre ville ou pour les bois et les champs de la campagne genevoise, ont laissé

chez nous des souvenirs de cordiale amitié, que nous exprimons ici en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Perspectives de travail féminin dans la Suisse de demain

Elles ne sont pas drôles, si tous ceux qui se préoccupent d'un « ordre nouveau » partagent, en cette matière, les idées de M. Jean-Marie Musy, — telles du moins qu'elles nous ont été rapportées par un quotidien à la suite d'une de ces conférences à grand orchestre faites à Genève l'autre semaine. Selon l'orateur bourgeois, il y aurait possibilité, sauf certains cas spéciaux, de renvoyer à la maison la plupart des 100.000 femmes qui en Suisse, travaillent contre salaire, cette méthode expéditive et simpliste contribuant dans une large mesure à résoudre les difficultés actuelles. Il est évident que, comme pour l'œuf de Christophe Colomb, il suffisait d'y penser et nul doute que cette suggestion ne rencontre un chaleureux assentiment de la part de tous les

« hommes médiocres », qui, selon le professeur Hanselmann, sont ceux qui gêne essentiellement la concurrence féminine.

N'ayant pas assisté nous-même à ces conférences, nous ne savons pas si M. Musy a fourni des détails sur le sort qui attendrait celles de ces 100.000 travailleuses qui n'ont pas de foyer où s'abriter, pas de mari pour les entretenir, pas de parents pour les accueillir... Nous avons seulement compris, toujours d'après le compte-rendu d'un chroniqueur admiratif, que selon le conférencier, la raréfaction du travail féminin contribuerait à rehausser les salaires, « les cas de jeunes filles travaillant pour 60 ou 80 francs par mois étant une anomalie néfaste » ce en quoi, et une fois n'étant pas coutume, nous sommes pleinement d'accord avec lui. Mais alors quels postes d'ordre supérieur et de classe bien rétribués seraient exceptionnellement ouverts aux femmes ? puisque l'on a tant de peine actuellement à les admettre à des salaires inférieurs... Ou bien faisons-nous complètement erreur ? et est-ce par l'abolition radicale et totale de toute activité féminine rétribuée que, coupant le mal à la racine, M. Musy croit supprimer les salaires de famine ? Car il est évident que le jour où aucune femme ne travaillerait plus du tout, il ne sera plus possible de la mal payer ! C'est d'une aveuglante évidence.

E. GD.

Le 75^e anniversaire d'un hôpital exclusivement féminin

Des trois hôpitaux des Etats-Unis où ne fonctionne exclusivement que du personnel féminin, celui de Chicago (Hôpital pour femmes et enfants) vient de célébrer son 75^e anniversaire, ce qui, même pour un hôpital, est une date d'existence assez respectable.

Sa fondatrice en fut en 1865 la doctoresse Mary Harris Thompson, dont les brillantes études de médecine dans divers Instituts, puis à l'Université de Boston, furent brusquement arrêtées du fait du refus d'un grand Collège médical de Chicago de l'admettre comme interne, lorsqu'elle désira approfondir ses connaissances pratiques. Ce fut qu'à grand peine qu'elle obtint qu'une autre institution lui ouvrit ses portes à elle et à quatre autres de ses camarades femmes, avant de les bloquer à nouveau et pour cinquante ans à toute assistante du sexe féminin.

Mais sur ces entrefaites, la guerre de Sécession, et l'épidémie de choléra qui la suivit, ayant prouvé l'urgence absolue de l'augmentation d'un corps d'infirmières expérimenté, Mary Thompson vit la décision hardie de fonder un hôpital féminin.

Grâce à l'appui financier de quelques amis, elle ouvrit un modeste établissement de quarante lits, surtout destiné sur une base philanthropique à des veuves et à des orphelins de la guerre. Mais six ans plus tard, lors du grand incendie qui ravagea

emmener en vacances, elles s'ennuyaient. Elles sont heureuses que, lorsqu'au retour, elles peuvent reprendre leur besogne quotidienne. Les filles sont différentes, et bien que l'école ménagère en fasse d'excellentes femmes d'intérieur, elles veulent connaître d'autres plaisirs : elles lisent, aiment la toilette, le cinéma, la danse. Leurs maris, qui sont jaloux et les confineront volontiers dans leurs demeures, doivent le comprendre...

— Oh ! ils n'ont rien à craindre : hommes et femmes sont vertueux ici.

— Oui on est décent dans sa tenue, ses propos, ses écrits. Mais il n'y a pas moins un divorce sur cinq mariages...

Captaine RAY.

Une raison d'espérer

...Srnach ! un petit coin de Thurgovie... où en octobre nous ont conviés des hommes de grande expérience, de riche savoir et de grand cœur, venus de Genève, et d'autre part, tous deux sereins de nous en apporter les trésors pour empêcher qu'aucun ne sombre dans l'inaction et le cafard. Durant cette semaine, il eût fallu avoir un don d'ubiquité... car nous avons touché à l'éducation, à l'économie politique, à l'horticulture, à la mécanique, à l'histoire, au chant, au théâtre, aux sports et — ne l'oubliions pas — aux travaux manuels. Ici, une douce jeune fille a appris à des internés graves et appliqués le tricot, et l'art hermétique du confectionneur de sandales... C'est encore vous, ô patrie de Bâle, qui étiez parmi nos maries, vous à l'abord un tantinet sévère, mais dont l'inimaginable et lumineux sourire est pour moi toute la Suisse, si discrète et si généreuse !...

Captaine BOYER.